

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Seye SENE ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Monsieur Alexandre MARSAT, Anne LEPINE ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Jérémy RINGOT ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD.

Objet | Dénomination du Complexe Aqualudique de Cenon

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal, la commune ouvrira son nouveau complexe aqualudique du Loret au mois de juillet 2023.

Compte tenu de la spécificité de ce nouvel équipement phare et notamment de son accessibilité exemplaire, il a été décidé de donner à cet équipement le nom d'une personnalité sportive issue du handisport.

Elodie Lorandi est née avec une maladie orpheline qui paralyse un nerf de sa jambe gauche, du genou à la cheville. Elle est membre de l'équipe de France de para-natation depuis plus de 10 ans. Elle participe à ses premiers Jeux Paralympiques à Londres en 2012 où elle obtient l'or sur le 400m nage libre.

En plus de la natation où elle remporte de nombreuses médailles, elle se lance également dans la pratique du para-aviron et elle décroche le bronze avec le 4 barré lors des Championnats du Monde en 2018.

Cette athlète est un modèle de persévérance pour tous, et c'est un honneur pour la ville de Cenon qu'elle ait accepté que ce nouvel équipement municipal porte son nom. En pleine préparation des jeux olympiques de Paris 2024, la Ville de Cenon la soutiendra ardemment pour qu'elle décroche de nouvelles médailles.

Une dénomination d'un équipement public n'est jamais anodin, il est vecteur de messages importants. Par ce choix, la Ville de Cenon veut mettre l'accent sur l'inclusivité, le dépassement de soi, l'égalité des genres.

Ceci exposé,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'ouverture du complexe aqualudique de Cenon en juillet 2023 ;

Considérant l'accord d'Elodie Lorandi pour donner son nom à ce nouveau complexe aqualudique ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023 DELIBERATION N° 2023-54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Nomme le nouveau centre aquatique : Complexe aqualudique Elodie LORANDI.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230403-2023-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Publication : 11/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.